Le [date]

PRÉPARATION - STATUTS DE SCI

Projet à relire et à signer par tous les associés

Entre les soussignés :

Premier associé : [Premier associé : prénom, nom, adresse]

Second associé : [Second associé : prénom, nom, adresse]

Il est établi les statuts d'une société civile immobilière, qui existera entre eux et entre toutes les personnes qui deviendraient associées par la suite.

Article 1 - Forme : La société est une société civile immobilière, régie par les dispositions du Code civil applicables aux sociétés civiles et par les présents statuts.

Article 2 - Objet : La société a pour objet, de manière exclusivement civile : [Objet : biens immobiliers à acquérir ou à gérer]

Article 3 - Dénomination : La dénomination sociale est : [Dénomination sociale (ex. : SCI Les Tilleuls)]

Article 4 - Siège : Le siège social est situé à l'adresse suivante : [Adresse du siège social]

Article 5 - Durée : La durée de la société est fixée à : [Durée de la société (99 ans maximum, ex. : 99 ans)], à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle ne peut excéder 99 ans.

Article 6 - Apports : Les associés font à la société les apports suivants.

Premier associé - apport : [Apport du premier associé (ex. : 500 euros en numéraire)] ; parts sociales attribuées : [Nombre de parts du premier associé]

Second associé - apport : [Apport du second associé] ; parts sociales attribuées : [Nombre de parts du second associé]

Apports en nature (immeuble) et mode d'évaluation : [Apport en nature (immeuble) : description, valeur et évaluation (facultatif)]

Article 7 - Capital social : Le capital social est fixé à : [Montant du capital social (1 EUR minimum, ex. : 1 000 euros)]. Il est divisé en parts sociales, attribuées aux associés en proportion de leurs apports comme indiqué à l'article 6.

Article 8 - Responsabilité des associés : La responsabilité des associés à l'égard des dettes sociales est indéfinie, non solidaire et subsidiaire.

Article 9 - Gérance : La société est gérée par un gérant, associé ou non : [Gérant : prénom, nom, adresse].

Sauf clause contraire, le gérant est nommé et révoqué à plus de la moitié des parts sociales.

Par dérogation à la règle légale, le gérant est nommé et révoqué à la majorité suivante : [Majorité de nomination et de révocation du gérant, si différente de la règle légale (facultatif)]

Article 10 - Cession de parts : Les cessions de parts sociales sont soumises aux règles prévues par la loi.

Article 12 - Exercice social : Clôture annuelle de l'exercice : [Clôture annuelle de l'exercice (ex. : 31 décembre)]. Le premier exercice se termine à la première clôture annuelle suivant l'immatriculation de la société.

Article 13 - Dissolution et liquidation : La société est dissoute dans les cas prévus par la loi et par les présents statuts. La liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés.

Rédacteur des statuts (nom et adresse) : [Notaire rédacteur : nom et adresse (facultatif)]

Fait à [Ville de signature], le [date], en autant d'exemplaires que nécessaire, dont un pour chaque associé et un pour le dépôt au guichet des formalités d'entreprises.

Signatures des associés, précédées de la mention « Lu

Modèle gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/statuts/sci/